

BREVES HEBDOMADAIRES

CHINE CONTINENTALE

CONJONCTURE ([ici](#))

Conjoncture : les indices PMI officiel et Caixin-Markit confirment tous deux la poursuite de la reprise du secteur manufacturier en octobre, mais ils divergent légèrement sur la dynamique de l'activité

BANQUE ET FINANCE ([ici](#))

Réglementation : les régulateurs chinois ont annoncé de nouvelles mesures contraignantes pour les sociétés de micro-crédits en ligne

Marché boursier : suspension de l'IPO d'Ant Group à Shanghai et Hongkong

Ouverture financière : la Chine révisé les règles d'investissements pour les non-résidents

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE ([ici](#))

CIIE : le discours du Président Xi à la cérémonie d'ouverture

Relation Chine-Australie : le gouvernement chinois suspend les importations des plusieurs produits de l'Australie

Covid-19 : les exemptions des impôts sur les exportations retournées en Chine

Défense commerciale : la Chine impose les droits d'antidumping sur certain crésol importé des US, de l'UE et du Japon

CLIMAT DES AFFAIRES ([ici](#))

14^e plan quinquennal : l'ouverture aux investissements étrangers et l'amélioration du climat des affaires

INDUSTRIE ET NUMERIQUE ([ici](#))

Diplomatie : Xi Jinping à la foire internationale des importations (CIIE) à Shanghai : une économie numérique et un internet « plus ouverts »

Automobile : publication d'une nouvelle feuille de route officielle et d'un plan de développement des véhicules à énergies nouvelles à l'horizon 2035

Télécommunications : Hengtong réoriente les activités de câbles sous-marins de Huawei Marine en déployant une stratégie « smart ocean »

Biotechnologie : une première approbation de tests cliniques pour la modification génétique

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS ([ici](#))

Transport aérien : face au rebond mondial de l'épidémie de COVID-19, la Chine prend de nouvelles mesures restrictives à l'encontre des vols à destination de son territoire

Marché carbone : appel à commentaires sur un projet de règlement du marché national du carbone

Développement durable : avis de la Conférence consultative politique du peuple chinois sur la protection et l'exploitation durable des ressources marines

Transport aérien : les compagnies chinoises affichent de bons résultats financiers au T3 2020

Economie circulaire : rapport de Greenpeace sur le recyclage des batteries de véhicules électriques en Chine à l'horizon 2030



ACTUALITES REGIONALES ([ici](#))

Canton : Signature d'un accord-cadre pour la coopération renforcée entre Hongkong et le Guangdong

Wuhan : le géant chinois du e-commerce Alibaba lance la construction de son siège pour la Chine centrale à Wuhan

HONG KONG ET MACAO ([ici](#))

Hong Kong : Le PIB de Hong Kong recule de -3,4 % au T3 2020, 5^{ème} trimestre successif de récession ; la chute des ventes de détail s'est poursuivie en septembre (-12,9 % en g.a.) ; Fintech Week de Hong Kong en format digital et participation d'intervenants français ; retrait de l'introduction en bourse de Ant Group ; plainte de Hong Kong à l'OMC contre la demande américaine de marquage de l'origine « Made in China » des produits hongkongais ; baisse des exportations françaises à Hong Kong de -34 % au cours des 8 premiers mois 2020

Macao : Les revenus des casinos reculent de 72,5 % en septembre en g.a. mais s'améliorent par rapport au mois d'août (+229 %)

TAIWAN ([ici](#))

Croissance de l'économie : la croissance au T3 2020 dépasse les prévisions de la DGBAS à 3,33 %

Taux de change : les assureurs-vie enregistrent 6,3 Mds EUR de pertes de change au cours des neuf premiers mois de l'année

Développement de la 5G : ChungHwa Telecom (CHT) a déjà installé 3000 antennes relais

MediaTek : le bénéfice trimestriel augmente de 83 % au T3 2020



CONJONCTURE

Conjoncture : les indices PMI officiel et Caixin-Markit confirment tous deux la poursuite de la reprise du secteur manufacturier en octobre, mais ils divergent légèrement sur la dynamique de l'activité

Pour le secteur manufacturier, l'indice des directeurs d'achats (PMI) Caixin-Markit croît à 53,6 en octobre contre 53 en septembre (plus haut niveau depuis janvier 2011) alors que l'indice PMI officiel s'infléchit très légèrement à 51,4 en octobre contre 51,5 en septembre, restant cependant au-dessus de la barre des 50 pour le 8^{ème} mois consécutif. La légère inflexion de l'indice PMI officiel s'explique par la baisse des sous-indices des matières premières (48 en octobre contre 48,5 en septembre), de la production (53,9 en octobre contre 54,0 en septembre), et de l'emploi (49,3 en octobre contre 49,6 en septembre), alors que le sous-indice des nouvelles commandes se stabilise (52,8 en octobre comme en septembre).

Le PMI officiel non manufacturier poursuit sa croissance continue à 56,2 en octobre (plus haut niveau atteint en 2020 et en croissance pour le 3^{ème} mois consécutif), contre 55,9 en septembre, principalement en raison de l'augmentation des sous-indices des prix des intrants et des prix de vente (respectivement à 50,9 en octobre contre 50,6 en septembre et 49,4 contre 48,9 en septembre).

Pour mémoire, le PMI manufacturier de Caixin, compilé par la société d'analyse de données IHS Markit Ltd., est davantage représentatif de l'industrie légère tandis que l'enquête officielle donne davantage de poids aux industries lourdes.

Retour au sommaire ([ici](#))

BANQUE ET FINANCE

Réglementation : les régulateurs chinois ont annoncé de nouvelles mesures contraignantes pour les sociétés de micro-crédits en ligne

Le 2 novembre, la CBIRC et la PBoC ont annoncé les nouvelles mesures régissant les sociétés de micro-crédits en ligne, concernant le champ géographique d'intervention, le capital social, le financement et les prêts conjoints :

- i) Les sociétés de micro-crédits en ligne devraient principalement exploiter leurs activités dans leur province d'enregistrement ; faute d'une approbation de la CBIRC, les sociétés de prêts en ligne ne peuvent effectuer des crédits en ligne dans les autres provinces.
- ii) Le capital social des sociétés de micro-crédits en ligne ne doit pas être inférieur à 1 Md RMB et le capital social des sociétés de micro-crédits en ligne opérant dans toutes les provinces ne doit pas être inférieur à 5 Mds RMB. Selon l'ancienne réglementation sur les sociétés de micro-crédits en ligne publiée en 2008, le capital social minimum des sociétés de micro-crédits en ligne s'élevait à 10 M RMB.
- iii) En termes de financement externe, la nouvelle réglementation stipule que les financements reçus par les sociétés de micro-crédits en ligne par le biais de prêts bancaires, de prêts d'actionnaires et d'autres formes de financement non standardisé ne doit pas dépasser 1 fois leur actif net ; celui par l'émission d'obligations, de produits de titrisation d'actifs et d'autres forme de financement standardisé ne peut excéder 4 fois leur actif net.
- iv) Dans un seul prêt conjoint, le risque porté par la société de micro-crédits en ligne ne doit pas être inférieur à 30 % du montant total de crédit.
- v) En outre, la nouvelle réglementation impose également des restrictions sur le montant des prêts. En principe, le solde des micro-crédits en ligne pour un seul client ne doit pas dépasser 300 000 RMB et ne doit pas dépasser un tiers du revenu annuel moyen de la Fintech au cours des trois dernières années. Le montant le plus bas de ces deux critères définit le montant maximal du prêt autorisé.
- vi) Enfin, la nouvelle réglementation prévoit également une période de transition en vue de la mise en œuvre de la réforme. Les sociétés de micro-crédits en ligne qui ont obtenu l'autorisation réglementaire avant la mise en œuvre de la nouvelle réglementation doivent remplir les nouvelles conditions dans un délai d'un an et les sociétés de micro-crédits en ligne opérant dans toutes les provinces doivent remplir toutes les conditions dans un délai de trois ans.

Selon les statistiques de *Wangdaizhijia*, à fin 2019, on compte au total 249 sociétés de micro-crédits en ligne dont 97 étaient enregistrées dans la province du Guangdong et Chongqing. En raison d'un comportement moins-disant par rapport à d'autres provinces, Chongqing a attiré des entreprises telles que *Ant Group*, *Baidu*, *JD Digital*, *Suning*, *Xiaomi*, *Meituan*, *Haier*, *Didi* et d'autres sociétés pour qu'elles s'enregistrent et créent de petites sociétés de micro-crédits en ligne. Le responsable d'une association de microfinance a déclaré qu'une fois les nouvelles mesures ci-dessus mises en œuvre, plus de 80 % des entreprises de micro-crédits en ligne seraient confrontées aux problèmes de transformation, voire de disparition.

Marché boursier : suspension de l'IPO d'Ant Group à Shanghai et Hongkong

Le 3 novembre, l'IPO duale d'Ant Group, filiale financière du géant du commerce en ligne Alibaba, sur les Bourses de Hongkong et Shanghai a été suspendue. Pour mémoire, les 19 et 21 octobre 2020, cette IPO à Hongkong et Shanghai avait respectivement été approuvée par la CSRC et par l'autorité de régulation hongkongaise (le groupe devait lever jusqu'à 35 Mds USD via cette double cotation, constituant potentiellement la plus grosse introduction en bourse à ce jour). Le 24 octobre, lors du

Shanghai Financial Bund Summit, l'ancien président d'Alibaba Group et principal actionnaire, Jack MA, avait tenu dans son discours des propos très critiques sur la régulation du système financier chinois. Le 2 novembre, Jack MA a été convoqué par la PBoC, la SAFE, la CSRC et la CBIRC pour un entretien à huis clos. Le jour même, les régulateurs chinois avaient annoncé de nouvelles réglementations, introduisant des mesures restrictives sur les sociétés de micro-crédits en ligne. Le 4 novembre, la CSRC a répondu à la suspension de l'IPO d'Ant Group en déclarant que « la décision de suspendre une IPO « hâtive » d'Ant Group dans un environnement réglementaire évolutif protégerait les investisseurs et garantirait une divulgation d'informations précise et transparente ».

En vertu de la nouvelle réglementation annoncée le 2 novembre, le niveau d'endettement potentiel (*leverage*) est considérablement réduit, les financements reçus par les sociétés de micro-crédits à la consommation en ligne par le biais de prêts bancaires, de prêts d'actionnaires et d'autres formes de financement non standardisé ne devant pas dépasser 1 fois leur actif net ; ceux obtenus par l'émission d'obligations, de produits de titrisation d'actifs et d'autres supports de financement standardisés ne pouvant excéder 4 fois leur actif net. En termes de prêt conjoint, la proportion des financements apportés par la société de micro-crédits à la consommation en ligne ne doit pas être inférieure à 30 % du montant total des crédits. Or, selon Ant Group, à fin juin 2020, l'encours de ses micro-crédits à la consommation avait atteint 1 700 Mds RMB, dont 98 % provenaient des institutions financières partenaires, 2 % seulement provenant directement des deux filiales *Ant Shangcheng Micro Loan* et *Ant Small and Micro Loan*. Pour cet encours de prêts, en vertu de la nouvelle réglementation, les filiales devront elles-mêmes apporter des financements à hauteur de 510 Mds RMB. Même si elles recourent à des prêts bancaires et à des outils de titrisation d'actifs comme financement extérieur, leur actif net devra dépasser 100 Mds RMB. Toutefois, à fin juin 2020, l'actif net de *Ant Shangcheng Micro Loan Co. Ltd.* and *Ant Small and Micro Loan Co. Ltd.*, était de 18,24 Mds RMB et 17,59 Mds RMB respectivement, soit au total seulement 35,83 Mds RMB. La mise en œuvre de ces mesures pourrait fortement mettre en difficulté Ant Group (dans la mesure où ses deux filiales de micro-prêts représentent près de 35 % de ses revenus annuels), en imposant un modèle économique convergeant de plus en plus vers celui des banques traditionnelles, compte tenu des apports en fonds propres rendus nécessaires. Surtout, ces nouvelles réglementations ont été présentées par les commentateurs comme la principale raison de la suspension de l'IPO d'Ant Group.

Le marché est demeuré stable suite aux annonces de la Bourse de Shanghai et d'Ant Group, reflétant la confiance inchangée des investisseurs chinois et l'intégration d'autres facteurs. Cependant, le cours d'Alibaba a chuté de 8,9 % sur la bourse de Hongkong et de 7,9 % au NYSE, lors de l'ouverture respective des bourses les 3 et 4 novembre, puis rebondi légèrement le 6 novembre à 283 HKD (-7,0 % depuis le 3 novembre) et 287 USD (-5,7 % depuis le 3 novembre) respectivement.

Ouverture financière : la Chine révisé les règles d'investissements pour les non-résidents

En vertu de la nouvelle réglementation, la Bourse de Shanghai et la Bourse de Shenzhen publieront des avertissements lorsque la participation étrangère totale dans une seule société cotée en bourse atteindra 24 %, au lieu de 26 % comme précédemment. Pour mémoire, la Chine plafonne la participation étrangère globale dans une seule société cotée à 30 % tout en limitant la participation de chaque actionnaire étranger à 10 %. Le changement a pour objet de permettre aux investisseurs étrangers de disposer d'un calendrier plus souple afin d'ajuster leurs portefeuilles et d'éviter ainsi les interruptions de négociation. Cette nouvelle réglementation a été mise en place le 1^{er} novembre, le jour même où les investisseurs étrangers qualifiés se sont vu offrir l'accès à des options d'investissement élargies dans le cadre des programmes QFII et RQFII selon la nouvelle réglementation publiée en septembre. Avec l'augmentation de la fréquence des transactions, l'ancienne disposition apparaissait de moins en moins adaptée. La nouvelle réglementation a ainsi été effectuée en réponse aux demandes des investisseurs étrangers pour des mises à jour sur les structures de l'actionariat des sociétés cotées afin qu'ils disposent de plus de temps pour ajuster leurs stratégies d'achat d'actions.



En outre, la nouvelle réglementation précise également que si la participation étrangère dans une entreprise dépasse 30 %, tout en étant imputable à des changements internes à l'entreprise, tels que la réduction du capital social, les investisseurs étrangers ne seront certes pas contraints de réduire leurs participations, mais ne seront autorisés à renforcer leurs participations que dans la limite des seuils définis précédemment.

Pour mémoire, les régulateurs chinois ont procédé à plusieurs réaménagements de QFII et de RQFII pour attirer les investisseurs étrangers. Le 25 septembre, la PBoC, la CSRC et la SAFE ont déclaré que les investisseurs QFII et RQFII se verront proposer davantage d'options d'investissement, y compris des titres négociés sur le *New Third Board*, des fonds d'investissement privés, des rachats d'obligations et des opérations sur marge, selon les nouvelles règles. Les institutions étrangères auront également accès aux produits dérivés, y compris des contrats à terme financiers, des contrats à terme sur marchandises et des options.

Retour au sommaire ([ici](#))

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

CIIE : le discours du Président Xi à la cérémonie d'ouverture

Le 4 novembre, le Président Xi Jinping a prononcé [un discours](#) via vidéoconférence à la cérémonie d'ouverture de la 3^e Foire internationale de l'importation (CIIE) à Shanghai. En particulier, le Président Xi a souligné qu'avec une population de 1,4 Md et une classe moyenne de plus de 400 M, la Chine importerait des biens atteignant une valeur accumulative de 22 000 Mds USD dans les 10 prochaines années.

Le Président Xi a aussi signalé que la Chine raccourcira son Catalogue des technologies interdites ou soumises à des restrictions à l'importation, afin de créer un environnement favorable à la libre circulation transfrontalière des facteurs technologiques ; et la Chine œuvrera à la signature rapide du Partenariat économique régional global (RCEP) et accélérera les négociations pour l'accord d'investissements UE-Chine.

Relation Chine-Australie : le gouvernement chinois suspend les importations des plusieurs produits de l'Australie

Selon un [article](#) du Bloomberg le 6 novembre, cette semaine, le gouvernement chinois a donné des consignes informelles aux importateurs chinois à suspendre l'importation d'au moins 7 catégories des produits australiens, y compris le charbon, l'orge, le minerai et l'extraction du cuivre, le sucre, le bois et le homard, dont la valeur totale atteint à presque 20 Mds USD – soit environ 7 % de la valeur totale des biens exportés par l'Australie vers tous les pays pendant l'année précédente.

Le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, en répondant aux questions des journalistes sur ces blocages des produits australiens, a insisté que « les autorités chinoises prennent des mesures de l'inspection et de la quarantaine en conformément aux lois et réglementations » ; en même temps, « le respect mutuel est la fondation et la garantie de la coopération pratique entre les pays ».

Parmi les tensions entre Pékin et Canberra à partir du mai 2020, par rapport à l'Australie, la Chine avait déjà lancé une enquête antidumping et antisubventions sur son vin, imposé les tarifs élevés sur son orge, bloqué les cargos de son charbon, découragé les importations de son coton et interdit une partie de ses exportations du bœuf.

[Lire la réaction chinoise sur le blocage du homard, du cuivre, du sucre et du bois](#)

[Lire la réaction chinoise sur le blocage du charbon, du vin et du sucre](#)

Covid-19 : les exemptions des impôts sur les exportations retournées en Chine

Le 3 novembre, le ministère du Finance (MoF), l'administration générale des Douanes (GACC), et l'administration fiscale de l'Etat (STA) ont conjointement publié une [annonce](#) qui prévoit les exemptions de plusieurs impôts sur les exportations retournées en Chine à cause de la *force majeure* de la pandémie du Covid-19, y compris la taxe sur les importations (quand les exportations sont réimportées), la taxe sur la valeur ajoutée pendant la réimportation, la taxe de consommation ; et la taxe déjà collectée pendant l'exportation sera remboursée. Les exemptions s'appliquent aux biens retournées dont les exportations sont déclarées aux autorités douanières pendant la période du 1^{er} janvier au 31^e décembre 2020 ; et un certificat du retour des biens à cause de la *force majeure* de la pandémie devrait être fourni.



Défense commerciale : la Chine impose les droits d'*antidumping* sur certain crésol importé des US, de l'UE et du Japon

Le ministère chinois du Commerce (MofCom) a publié une [annonce](#) pour imposer les droits d'*antidumping* sur certain crésol importé des Etats-Unis, de l'Union européenne, et du Japon à partir du 6 novembre 2020. Cette décision résulte d'une enquête *antidumping* lancée en juillet 2019. Le taux sur les entreprises américaines atteint à 131,7 %, celui sur les entreprises japonaises à 54,8 %, et celui sur les entreprises européennes de 27,9 à 49,5 %.

Retour au sommaire ([ici](#))



CLIMAT DES AFFAIRES

14^e plan quinquennal : l'ouverture aux investissements étrangers et l'amélioration du climat des affaires

Le 3 novembre, la Chine [a publié son 14^e plan quinquennal](#) sur le développement de la société et de l'économie nationale ; concernant le plan spécifique sur le commerce et les investissements, le communiqué officiel a mis l'accent sur l'amélioration du système du traitement national et de la liste négative pour les investisseurs étrangers, l'ouverture ordonnée des secteurs de services, la protection des droits légitimes des entreprises étrangères et des investisseurs chinois à l'étranger, ainsi que l'amélioration du système de lois et de services pour les investissements chinois sortants.

Le plan a également évoqué le principe de la durabilité des dettes dans l'Initiatives des Nouvelles Routes de la Soie, le maintien du système commercial multilatéral, ainsi que l'importance de l'adhésion aux accords bilatéraux et bilatéraux du commerce et des investissements.

Retour au sommaire ([ici](#))

INDUSTRIE ET NUMERIQUE

Diplomatie : Xi Jinping à la foire internationale des importations (CIIE) à Shanghai : une économie numérique et un internet « plus ouverts »

Lors de son [discours](#) d'inauguration de la 3^e exposition d'importation internationale qui se tient à Shanghai du 5 au 10 novembre, Xi Jinping a promu la coopération internationale et « l'ouverture mutuelle » afin de redresser l'économie post-Covid-19, la « solidarité et la coopération [étant] les bons choix ». Le Président a notamment promu :

- Une ouverture plus large de l'internet chinois et de l'économie numérique à l'international, sans pour autant donner davantage de détails.
- Un nouveau paradigme de développement fondé sur la circulation intérieure mais aussi la [circulation internationale](#), faisant ainsi écho au communiqué du 5^e Plénum la semaine passée qui insistait également sur la stratégie de « circulation duale ».
- L'e-commerce transfrontalier afin de stimuler le commerce extérieur.

La foire internationale des importations, destinée entre autres à accueillir et attirer des entreprises étrangères, intervient dans un contexte où les autorités chinoises restreignent de plus en plus l'accès au territoire chinois aux étrangers, dans le but de limiter les cas importés de Covid-19. Si le discours d'inauguration ne comporte pas d'annonce majeure, il est intéressant de relever qu'il promeut une image d'une Chine ouverte et responsable dans la lutte contre le Covid-19 (bien que la Chine ait seulement récemment [rejoint](#) l'initiative de vaccin Covax soutenu par l'OMS) et qu'il insiste sur l'ouverture et la coopération internationale, à l'heure où la relation sino-américaine et les risques que pourraient engendrer un potentiel « découplage » technologique pourrait être amenés à évoluer en fonction de la couleur politique de la prochaine administration américaine.

Automobile : publication d'une nouvelle feuille de route officielle et d'un plan de développement des véhicules à énergies nouvelles à l'horizon 2035

Commissionnée par le ministère de l'Industrie et des Technologies de l'information (MIIT), la Société chinoise des ingénieurs automobiles (SAE) a publié la semaine dernière une feuille de route pour le déploiement des véhicules à faible consommation et à énergies nouvelles (VEN) en Chine. Le plan décrit les objectifs pour pouvoir le « développement durable et de haute qualité de l'industrie des VEN », ce qui contribuera à faire de la Chine une « puissance automobile » (汽车大国). Ce plan a pour ambition, à l'horizon 2035, que (1) les véhicules électriques deviennent « *mainstream* » (主流) sur le marché automobile, (2) les véhicules de transport en commun soient entièrement électrifiés, (3) les véhicules à piles à combustible (FCEV) deviennent viables commercialement, (4) la mobilité autonome se déploie massivement et (5) la consommation et les émissions des véhicules soient réduites. Des objectifs chiffrés sont présentés à cette échéance :

- Les émissions de CO₂ du secteur automobile diminueront de 20 % par rapport au pic qui aura été atteint en 2028 ;
- Les véhicules à énergies nouvelles représenteront chacun 50 % des ventes de véhicules neufs, l'autre moitié étant occupée par les véhicules thermiques à faible consommation ;
- Le nombre de véhicules à pile à combustible en service atteindra 1 M (véhicules utilitaires principalement, avec une extension progressive aux poids lourds, tracteurs et véhicules particuliers) ;
- Les véhicules autonomes connectés seront utilisés à grande échelle en Chine, après leur introduction sur le marché en 2025, grâce à une mise à niveau des infrastructures urbaines ;



- 1,46 M de stations de recharge rapide auront été déployées pour soutenir l'opération de plus de 150 M de véhicules électriques en circulation.
- Dans certaines zones écologiques spéciales, 80 % des véhicules de transport public (bus, taxis, véhicules logistiques) devront être des VEN dès 2021.

Le plan fixe des objectifs chiffrés pour la consommation de carburant des véhicules à atteindre en 2025, 2030 et 2035. Ainsi d'ici à 2035, la consommation des nouveaux véhicules mis en circulation devrait être réduite de 15 à 20 % pour les camions et de 20 à 25 % pour les voitures de particuliers. Par ailleurs, le poids des véhicules devra diminuer de 25 % pour les véhicules thermiques et de 35 % pour les véhicules électriques. Concernant les batteries, des exigences précises en matière de production électrique, de durée de vie, de densité énergétique et de coût sont données pour chaque jalon de la feuille de route, et l'accent est mis sur la nécessité de mettre en place des réseaux efficaces de recyclage.

Si le plan encourage la transition complète des véhicules thermiques traditionnels vers l'hybride, il prévoit en revanche un abandon progressif des véhicules hybrides rechargeables, avec un objectif de 95 % de véhicules purement électriques parmi les véhicules à énergies nouvelles neufs vendus en 2035 (aujourd'hui, 2 véhicules hybrides rechargeables sont vendus pour 8 véhicules électriques).

Les objectifs de cette feuille de route ont surtout été repris par le Conseil des Affaires de l'Etat dans son plan détaillé, publié le 2 novembre, de développement de l'industrie des VEN. Outre les aspects déjà mentionnés, ce plan insiste sur la montée en gamme technologique du secteur grâce à l'intégration approfondie des activités de R&D à travers les « trois verticales » (三纵- véhicules électriques, hybrides et FCEV) et « trois horizontales » (三横- gestion des systèmes de batteries, électronique moteur et connectivité des réseaux) ainsi que le développement conjoint de l'écosystème et des infrastructures ICT, notamment pour la conduite autonome (人一车一路一云). La mise en place de plateformes d'innovation collaboratives est également encouragée de même que la sécurisation par les producteurs de batterie de leur approvisionnement en lithium, nickel, cobalt et platine.

Ces annonces ont été bien accueillies par les marchés, avec une nette hausse de la valeur de l'action du leader chinois des véhicules électriques BYD et de celle des équipementiers locaux Shenglan Technology ou Kstopa, à la bourse de Shenzhen en début de semaine. L'objectif de 20 % de VEN produits en 2025 est néanmoins en-deçà de l'objectif de 25 % fixé l'année dernière par le Ministère du commerce.

Pour rappel, les VEN ne représentaient en 2019 que 5 % des ventes automobiles. Si les ventes ont reculé en 2018 et 2019, celle-ci semblent se rétablir fortement sur les derniers mois (+68 % de ventes en g.a en septembre) bien que les chiffres cumulés de l'année 2020 restent en fort retrait (-18 % sur les neuf premiers mois) à cause des effets de la pandémie de covid-19 au début de l'année.

[Voir le communiqué du MIIT](#) et le [plan publié par le Conseil des Affaires d'Etat](#)

Télécommunications : Hengtong réoriente les activités de câbles sous-marins de Huawei Marine en déployant une stratégie « smart ocean »

Le 2 novembre 2020, Hengtong Optic-Electric, actionnaire majoritaire (81 %) de Huawei Marine Networks, a présenté une nouvelle stratégie de développement pour ses activités de câbles sous-marins visant à intégrer plus étroitement les télécommunications sous-marines avec les activités de surveillance océanographique et de *smart city* dans le cadre du programme Hengtong Smart Ocean



Plate (亨通智慧海洋板块). De même, les activités de Huawei Marine ont été réorganisées autour de la stratégie [smart ocean](#) consistant à déployer des capteurs au fond des océans pour « prévoir les séismes », « effectuer des recherches océanographiques », « la navigation sous-marine » et « la reconnaissance par sonar ». Au-delà de l'intérêt scientifique, les données ainsi collectées ont également un caractère stratégique. En outre, les activités de Huawei Marine sont associées aux initiatives de *smart city* de Huawei. En août 2020, la description des activités de HMN dans les registres du commerce a été [modifiée](#) pour inclure notamment des technologies d'intelligence artificielle, d'internet des objets (IoT), des systèmes de sécurité et de contrôle.

Pour rappel, Hengtong Optic-Electric avait acquis en juin 2019 51 % du capital de Huawei Marine Systems, qui contrôle Huawei Marine Networks (HMN), entité dédiée aux activités fabrication et de déploiement de réseaux de câbles sous-marins transcontinentaux. Hengtong a renforcé en juin 2020 son actionnariat dans HMN en prenant le contrôle de 30 % supplémentaires de l'actionnariat, détenus jusqu'alors par HC2, holding contrôlant notamment Global Marine Group.

A l'échelle mondiale, 99 % du trafic transcontinental de données transite par les réseaux de câbles sous-marins.

Biotechnologie : une première approbation de tests cliniques pour la modification génétique

Le centre pour l'évaluation des médicaments (*Centre for Drug Evaluation, CDE*) a validé la tenue prochaine de tests cliniques de modification de génome par l'entreprise [Edigene](#). En octobre, Edigene avait levé 67 M USD d'investissements (notamment d'IDG Capital et de Sequoia China) afin de mener ces tests à terme. Ceux-ci sont destinés à développer des thérapies médicamenteuses pour les maladies génétiques et cancers.

C'est la première fois que la Chine autorise ce genre de tests cliniques. Cette approbation s'inscrit à la fois dans les réformes du système de santé pour faciliter le déploiement de technologies avancées, et dans le cadre d'un fort investissement du gouvernement chinois qui a désigné les biotechnologies comme secteur stratégique émergent (*Made in China 2025, Healthy China 2030*). Si plus de 6 500 brevets ont été déposés en 2017, la part des biotechnologies dans les pharmaceutiques produits n'atteint que 12 % en Chine, contre 25 % dans le monde. Les techniques d'édition génétique bénéficient en outre d'un cadre législatif plus permissif qu'en Europe.

Retour au sommaire ([ici](#))

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS

Transport aérien : face au rebond mondial de l'épidémie de COVID-19, la Chine prend de nouvelles mesures restrictives à l'encontre des vols à destination de son territoire

Depuis la fin du mois de mars 2020, les autorités chinoises ont pris des mesures encadrant l'entrée sur leur territoire et affectant directement le trafic aérien : suspension de la validité et de la délivrance de visas, [restriction unilatérale de l'exploitation de droits de trafics](#) réduits à une connectivité minimale (incluant la fermeture jusqu'à nouvel ordre du trafic international à l'aéroport de Pékin pour les compagnies étrangères), mesures sanitaires pour les passagers à l'arrivée (dépistages multiples au COVID-19, quarantaine stricte de 14 jours en hôtel fermé et séparé au point d'entrée en Chine, hospitalisation systématique et durable des cas positifs). Ces mesures chinoises s'appliquent par extension sur le sol français. Ainsi, depuis le 4 septembre, tous les passagers (chinois ou étrangers) à destination de la Chine étaient tenus de présenter des résultats négatifs à un test PCR, effectué dans les 72h avant l'embarquement, à l'origine de leur voyage (en France s'il s'agissait de vols directs ou dans un pays tiers en cas de vols d'acheminement pas correspondance).

Face au rebond mondial de l'épidémie de coronavirus, particulièrement marqué en Europe, l'Ambassade de Chine en France a notifié le 1^{er} novembre dernier un [renforcement des mesures sanitaires](#) pour les passagers au départ à Paris, avec pour chacun d'eux la nécessité de présenter des résultats négatifs à deux examens de dépistage au COVID-19, PCR et sérologique (anticorps IgM), dans un délai de 48h – qui s'applique à la fois aux prélèvements et aux résultats. Ces nouvelles mesures sont applicables en France à compter du 6 novembre 2020, pour tous les passagers désirant se rendre en Chine depuis la France (y compris les passagers en transit). [De nombreux autres pays](#) dont des Etats européens, les États-Unis, le Brésil et le Canada ont reçu les mêmes instructions. Les dates et des modalités de mise en œuvre peuvent varier d'un pays à l'autre ; certains voient une liste des laboratoires éligibles publiée par l'Ambassade de Chine ; d'autres doivent faire valider le résultat des tests par les autorités consulaires chinoises avant l'embarquement. En France, l'Ambassade de Chine considère que tous les laboratoires recensés sur le site sante.fr sont éligibles et la certification des résultats par l'Ambassade de Chine n'est pas requise.

Dans un [Q&R sur l'application de ces nouvelles règles](#), l'Ambassade de Chine en France fournit la précision suivante : « *Il est hautement conseillé de prendre les vols directs vers la Chine au lieu de transiter en pays tiers. Si vous prenez des vols avec correspondance, même si vous restez tout le temps à l'aéroport, les tests PCR et sérologique (anticorps IgM) effectués dans le pays de transit (dernière correspondance vers la Chine) dans les deux jours précédant la date de l'embarquement sont toujours obligatoires. Il vous faut donc savoir au préalable la possibilité de se faire dépister à l'aéroport, le délai pour recevoir les résultats et les mesures de restrictions frontalières, pour éviter de se voir refuser l'embarquement et de se retrouver bloqué* ». L'application de ces nouvelles réglementations chinoises portera gravement préjudice à la connectivité aérienne, en rendant opérationnellement impossibles, en l'état, les vols par correspondance à destination de la Chine transitant par la plateforme hub de Paris Charles de Gaulle, pour les compagnies chinoises comme pour Air France (dans la situation présente, la très grande majorité de ces flux consiste en des passagers de nationalité chinoise en provenance de pays tiers). La Chambre de commerce européenne en Chine a [communiqué publiquement](#) sa « *profonde préoccupation* » sur cette situation et appelé au maintien des règles antérieures de test et quarantaine stricte qui ont prouvé leur efficacité.

En outre, les autorités chinoises ont par ailleurs décider de suspendre la validité des visas et des permis de séjour (travail, affaires personnelles ou regroupement familial) pour les ressortissants étrangers de nombreux pays dont le [Royaume-Uni](#), [la Belgique](#) et [la France](#) à compter du 5 novembre. Ces mesures d'immigration sont similaires aux décisions de mars dernier, et annulent par conséquent les assouplissements récents (intervenues en août et en septembre). Elles auront elles-aussi nécessairement un impact sur le volume de voyageurs à destination de la Chine, qui risque d'être déjà très réduit par le mécanisme de double dépistage des passagers. Le trafic aérien international en Chine,

dont l'offre a été réduite selon la CAAC [à peine plus de 3 %](#) de son volume pour la saison aéronautique d'hiver 2020/2021 par rapport à la saison précédente, risque donc de s'effriter encore davantage, du fait de la politique sanitaire chinoise.

Marché carbone : appel à commentaires sur un projet de règlement du marché national du carbone

Le Ministère de l'écologie et de l'environnement (MEE) a lancé le 2 novembre un appel à commentaires, ouvert jusqu'au 1^{er} décembre 2020, concernant un projet de règlement du marché national du carbone. En préambule le projet de règlement précise que le MEE est compétent pour l'élaboration de l'architecture générale, des règles principales et des normes techniques du marché national du carbone.

Le projet de règlement stipule que les entreprises et autres entités du secteur de production d'électricité dont les émissions annuelles de gaz à effet de serre sont supérieures à 26 millions de tonnes-équivalent-CO₂ auront obligation de participer au marché national. Ils devront rendre compte de leurs émissions de carbone de manière conforme aux règles, fidèle, complète et exacte, sous l'autorité du MEE. Toute infraction relative aux rapports d'émissions donnera lieu à une amende pouvant atteindre 30 000 RMB et à l'inscription des fautifs sur une « liste noire » spécifique.

En ce qui concerne les mécanismes d'allocations de quotas d'émissions, le projet indique que les quotas seront distribués gratuitement pendant une première phase. Ensuite, progressivement et « en temps opportun », une proportion de plus en plus importante d'entre eux devront être payés par les opérateurs selon des règles restant à définir. Le MEE pourra conserver une partie des quotas pour aider au fonctionnement du marché ou pour garantir la construction de grands travaux par la puissance publique. Le projet de règlement ne fournit pas d'information sur la quantité totale de quotas.

Pendant la période transitoire entre le lancement du marché national et la clôture des marchés pilotes régionaux, les participants au marché national ne pourront plus procéder à des opérations sur les marchés pilotes. Le projet de règlement ne définit pas les modalités de transfert des quotas des marchés pilotes vers le marché national – notamment il n'évoque pas la question du prix des quotas transférés.

Pour mémoire, le principe d'établissement d'un marché carbone unifié à l'échelle nationale a été décidé en mars 2016 dans le cadre du 13^{ème} plan quinquennal et le marché national a été officiellement annoncé par le vice Premier ministre Ma Kai lors de sommet *One Planet* à Paris en décembre 2017. Les sept marchés pilotes régionaux représentent un volume global cumulé d'échanges de 406 M. t-éq-CO₂ de 2013 à août 2018. Actuellement, ces marchés regroupent environ trois mille entreprises assujetties, un millier de personnes morales et onze mille personnes physiques y participant sur une base volontaire.

[Lire l'appel à commentaires en chinois](#)

Développement durable : avis de la Conférence consultative politique du peuple chinois sur la protection et l'exploitation durable des ressources marines

Le *Quotidien du Peuple* a rendu compte d'une réunion organisée par la Conférence consultative politique du peuple chinois (en anglais CPPCC – seconde chambre, consultative, du parlement) le 30 octobre dernier sur la protection et l'exploitation durable des ressources marines, notamment la gouvernance écologique et le développement des activités économiques du secteur maritime, les innovations techniques et la coopération internationale à la matière. Ont participé à cette réunion des responsables du Ministère des ressources naturelles (MNR) accompagnés de représentants de la Commission nationale pour le développement et la réforme (NDRC), du Ministère de l'écologie et de l'environnement, du Ministère de l'agriculture et des affaires rurales et du Ministère des sciences et des technologies.

En ce qui concerne la gouvernance intégrée de l'environnement maritime, la réunion a recommandé (i) de renforcer la gestion des sources polluantes et le contrôle des niveaux de pollution en mer – notamment des pollutions causées par les élevages en milieu marin ; (ii) d'accélérer la restauration et la protection des écosystèmes maritimes tels les mangroves et les récifs coralliens et (iii) d'établir et de perfectionner les systèmes de compensation écologique en milieu marin. La réunion a appelé de ses vœux l'intégration des questions de protection et d'exploitation durable des ressources marines dans le 14^{ème} plan quinquennal et dans les objectifs à l'horizon 2035.

Pour mémoire, le MNR et l'Administration nationale des forêts et des prairies (NFGA – agence sous tutelle du MNR) ont publié fin août un plan d'action en matière de protection et de restauration des mangroves pour la période 2020-2025 suite à une instruction expresse du Président XI Jinping ([cf. Brèves du SER du 7 septembre 2020](#)).

Transport aérien : les compagnies chinoises affichent de bons résultats financiers au T3 2020

Les trois principaux transporteurs aériens chinois ont communiqué sur leurs pertes cumulées au cours des trois premiers trimestres de 2020 : Air China (-10,1 Mds CNY, soit -1,3 Md EUR), China Eastern (-9,1 Mds CNY, soit -1,2 Md EUR) et China Southern (-7,5 Mds CNY, soit -0,95 Md EUR). Mais le T3 amorce une nette reprise, [selon leurs rapports financiers](#). China Southern renoue avec les bénéfices (+711 M CNY, soit +91 M EUR, contre -2,7 Md CNY ou -345 M EUR au T2), tandis que Air China (-671 M CNY, soit -86 M EUR) et China Eastern (-563 M CNY, soit -72 M EUR) limitent leurs pertes, alors que ces deux compagnies perdaient encore -4,6 Mds CNY (-588 M EUR) au T2. Les résultats sont plus contrastés pour le groupe HNA qui accuse -3,8 Mds CNY de pertes au T3 (-485 M EUR). L'amélioration de la situation devrait se poursuivre au T4, ce qui permettra de limiter les pertes en 2020 pour les compagnies chinoises.

Ces résultats s'expliquent notamment par la reprise du trafic intérieur en Chine, [revenu à son niveau d'avant crise au cours du T3](#) (pour être exact à 98 % en glissement annuel), selon l'Administration de l'Aviation Civile de Chine (CAAC). L'offre de service aérien s'est donc rétablie sur le réseau domestique, même si côté demande les taux de remplissages des vols passagers restent encore inférieurs à 80 %, ce qui limite la recette unitaire. D'autres sources de revenus ont permis de contribuer au redressement financier, en particulier le fret aérien, domaine dans lequel China Southern tire son épingle du jeu. Par ailleurs, les filiales des trois grandes compagnies chinoises, moins exposées à la quasi-absence de trafic international, permettent de consolider les résultats au niveau du groupe (ainsi Xiamen Airlines, filiale de China Southern). Enfin, la disparité des résultats dans le « Big Three » s'explique par aussi par des phénomènes conjoncturels : Air China a été ralentie en juin dernier par l'apparition d'un foyer de COVID-19 à Pékin, ce qui a conduit à de nombreuses annulations de liaisons aériennes intérieures au départ ou à destination de la capitale.

La situation financière des compagnies chinoises contraste fortement avec celle de leurs concurrentes asiatiques ou européennes, dont le marché intérieur est en berne ou insuffisant pour compenser les pertes sur un marché international presque inexistant. L'Association internationale du transport aérien (IATA), qui regroupe 290 compagnies aériennes dans le monde, constate qu'[à l'inverse de la situation qui prévaut en Chine](#) après un arrêt quasi total du trafic aérien dans le monde au printemps dernier, les tendances à la reprise ne se sont pas concrétisées l'été dernier. Le trafic aérien et les recettes ont même eu tendance à s'effriter à partir de septembre. Cela met en péril le devenir de certaines compagnies si aucune nouvelle aide publique ne vient à leur soutien. Corroborant ces craintes, [Eurocontrol](#) n'envisage pas dans ses prévisions de trafic en Europe de retour du trafic aérien atteint en 2019 avant 2024 (fonction de la diffusion de vaccins anti-COVID-19).



Economie circulaire : rapport de Greenpeace sur le recyclage des batteries de véhicules électriques en Chine à l'horizon 2030

Greenpeace East Asia a publié fin octobre un rapport sur le potentiel de recyclage des batteries de véhicules à énergies nouvelles (VEN) à l'horizon 2030. Selon cette étude, l'équivalent d'environ 460 GWh de batteries seront usagées d'ici 10 ans dans le monde. Entre 2021 et 2030 cela représente près de 12,9 millions de tonnes de batteries ion-lithium à démanteler et 10 millions de tonnes de lithium, de cobalt et de manganèse à extraire pour fabriquer de nouvelles batteries de véhicules. La réutilisation de ces batteries usagées permettrait de couvrir la demande mondiale en capacités de stockage en 2030, le marché mondial du recyclage des batteries atteignant alors 100 Mds RMB (environ 13 Mds EUR) soit 25 fois le niveau de 2019.

Concernant le seul marché chinois, l'étude estime que l'équivalent de 32 GWh d'anciennes batteries pourraient être recyclées en 2025, ce qui serait suffisant pour couvrir les besoins en alimentation de secours de toutes les stations de télécommunications 5G de Chine. Leur réutilisation permettrait d'éviter l'émission de 63 millions de tonnes de CO₂ liée à la fabrication de nouvelles batteries. Entre 2021 et 2030, la capacité électrique accumulée de batteries déclassées de VEN représentera 708 GWh, 7 millions de tonnes de matériaux et pour une valeur marchande de recyclage estimée à 43 Mds RMB (environ 5,5 Mds EUR).

Face à un tel flux attendu d'anciennes batteries de VEN, les auteurs du rapport lancent un appel aux autorités chinoises, aux constructeurs automobiles et aux fabricants de batteries pour renforcer la traçabilité des batteries pendant sa totalité du cycle de vie et clarifier les normes techniques relatives à la réutilisation des batteries usagées.

Pour mémoire, il est estimé que 980 000 tonnes de cobalt seront nécessaires dans les prochaines années pour répondre à la demande de fabrication des nouvelles batteries de véhicules électriques (soit 17 fois la production nationale chinoise entre 2010 et 2019) et la Chine importe aujourd'hui 96 % de ses besoins en cobalt.

[Lien vers le rapport de Greenpeace Asia \(en chinois\)](#)

Retour au sommaire ([ici](#))

ACTUALITES REGIONALES

Canton : Signature d'un accord-cadre pour la coopération renforcée entre Hong Kong et le Guangdong

Le 30 octobre, la cheffe de l'exécutif Hongkongais, Mme Carrie Lam, et le Gouverneur de la province du Guangdong, M. MA Xingrui, ont signé conjointement « l'Accord-cadre sur la coopération Guangdong-Hong Kong ». Cet accord fait suite à la signature en 2010 de l'Accord-cadre de coopération Guangdong-Hong Kong et au « Plan de développement de la région de la grande baie Guangdong-Hong Kong-Macao » publié en février 2019. **Ce nouveau texte contient 57 mesures visant à approfondir la coopération entre la province du Guangdong et Hong Kong dans 8 domaines : infrastructures transfrontalières et procédures douanières ; innovation scientifique et technologique ; services modernes ; éducation ; commerce international ; qualité de vie ; OBOR ; et plateformes de coopération stratégiques.**

Le plan d'action doit permettre de renforcer les échanges humains entre les deux territoires, notamment en facilitant l'installation des résidents hongkongais dans le Guangdong. Pour cela, il prévoit :

- l'amélioration de la politique de circulation transfrontalière des véhicules ;
- la création de fonds pour la recherche à usage transfrontalier ;
- l'assouplissement des restrictions encadrant l'accès des entreprises hongkongaises au marché des services, en termes de champ d'activité, d'actionnariat, de domaines d'activité et de qualifications;
- l'ouverture de comptes bancaires de type II et III pour les résidents hongkongais ;
- l'amélioration des examens d'admission pour les étudiants hongkongais ;
- l'échange d'information relative au contrôle et à la prévention des épidémies ;
- la facilitation des achats immobiliers pour les résidents Hong Kong ;
- la cotisation des résidents hongkongais à l'assurance retraite dans le Guangdong ;

Si la plupart des mesures avaient déjà été annoncées lors de la publication du plan de développement de la Grande Baie en 2019, le nouveau plan franchit une étape supplémentaire dans leur concrétisation : les mesures devront en effet être mises en œuvre d'ici la fin de l'année.

[Source](#)

Wuhan : le géant chinois du e-commerce Alibaba lance la construction de son siège pour la Chine centrale à Wuhan.

Ce projet, qui fait l'objet d'un investissement de 5,5 Mds CNY (700 M EUR), doit être achevé d'ici 2026. Daniel Zhang, successeur de Jack Ma au poste de directeur-général du groupe Alibaba, a présenté les principales caractéristiques du futur site lors de la cérémonie de lancement du projet le 2 novembre : il comprendrait deux immeubles de bureau hauts de 300 mètres ainsi qu'un centre commercial dédié au « nouveau commerce de détail », appellation qui recouvre le recours aux nouvelles technologies (intelligence artificielle, Big Data...) dans la vente de détail, notamment pour optimiser les parcours d'achat et l'expérience client. Daniel Zhang a par ailleurs souligné que ce projet était une contribution au redressement économique de Wuhan et plus largement du Hubei, dans un contexte où le PIB de la province a reculé de -10,4 % sur les neuf premiers mois de l'année.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

HONG KONG et MACAO

Hong Kong

Le PIB de Hong Kong recule de -3,4 % au T3 2020 en glissement annuel au dessus des prévisions des économistes : le bureau des statistiques (*Census and Statistics Department*) a publié le 30 octobre son estimation du PIB pour le 3^{ème} trimestre. Hong Kong enregistre son 5^{ème} trimestre successif de récession, affectée par l'impact du Covid sur les secteurs du tourisme et de la consommation, avec une contraction du PIB de -3,4 %.

Le 3^{ème} trimestre marque toutefois une hausse de 3% par rapport au T2 et un mieux par rapport aux prévisions. La meilleure performance de ce trimestre par rapport aux trimestres précédents (-9,1 % et -9 % aux T1 et T2) s'explique par un effet de base, le 3^{ème} trimestre 2019 ayant vu le PIB chuter de -2,8 % du fait des manifestations, ainsi que par la reprise progressive de la consommation intérieure et externe et de l'impact des mesures de soutien à l'économie. Les dépenses de consommation privée sont certes en recul (-7,7 % g.a.) mais moins qu'au T2 (-14,2 % au T2). Les exportations ont progressé de 3,8 % et les importations de 1,9 % au T3. Les exportations et importations de services restent en berne (-34,8 % et -37,8 % respectivement) du fait des restrictions de voyage toujours drastiques.

La chute des ventes de détail s'est poursuivie en septembre, de -13,4 % en volume comme en août et **en valeur de -12,9 %** (-13,1 % en août). Au cours des 9 premiers mois 2020, les ventes de détail ont ainsi décliné de -30 % en volume et -28,7 % en valeur. Tous les secteurs sont affectés : bijouterie et horlogerie (-28,9 % après -41,4 % en août), habillement et chaussures (-14 % après -25,6 % en août), alimentaire boissons et tabacs (-13,4 % après -19 % en août). Les supermarchés continuent de bénéficier de la hausse des achats et de la consommation à domicile.

Fintech Week de Hong Kong : Hong Kong a organisé sa Fintech Week en format digital du 2 au 6 novembre avec 350 intervenants, 500 «exposants» et 20 000 participants. Le ministre des finances, M. Chan, a salué en ouverture du Forum l'écosystème hongkongais (600 Fintech) tourné vers la Chine et le dynamisme des levées de fonds à Hong Kong ; il a souligné la résilience de la place financière, rappelant que Hong Kong se classait 2^{ème} en Asie du *IMD world digital competitiveness ranking* (après Singapour et 5^e mondial). **L'offre française était représentée** : Business France a organisé deux *webinars* avec des représentants de la Tech française (Cap Gemini, Granada, Hipay, iExec, Ledger) et plusieurs Fintech françaises ont participé par ailleurs au *Regtech Summit*. La Société générale, qui vient de lancer un Innovation Hub à Hong Kong, est intervenue dans un événement organisé par la Chambre de commerce européenne. Stratrys (Fintech de paiement digital fondée par un français) a annoncé une levée de fonds de 5 M USD ces dernières semaines.

Retrait de l'IPO d'Ant Group à la bourse de Hong Kong et Shanghai le 3 novembre : la double quotation était prévue le 5 novembre et devait constituer la plus grande opération boursière, estimée à 34,5 Mds USD. Le projet d'introduction avait attiré à Hong Kong, 1,55 millions d'investisseurs de détail pour 144 Mds EUR à la fermeture des ventes le 30 octobre.

Plainte de Hong Kong à l'OMC : Hong Kong lance des consultations formelles avec les Etats-Unis dans le cadre de l'OMC contre la demande américaine de marquage de l'origine "Made in China" sur les produits de Hong Kong. La mesure américaine, décidée en rétorsion contre l'entrée en vigueur de la loi de sécurité nationale à Hong Kong entrera en vigueur le 10 novembre.

Baisse des exportations françaises vers Hong Kong (-34 %) au cours des 8 premiers mois 2020 : les ventes françaises à Hong Kong reculent à 2,7 Mds EUR, sous le double effet de la chute des ventes



aéronautiques (58 M contre 1 Md EUR à la même période 2019) et de l'impact du Covid sur les ventes de biens de consommation.

Les ventes de **maroquinerie et articles de voyage deviennent le 1^{er} poste d'exportation de la France à Hong Kong** (697 M EUR), bien qu'en **recul (-2 %)** ; la **RAS** demeure la **1^{ère} destination pour les exports français de ce secteur**. Les exportations de **parfums et produits pour la toilette, 3^{ème} poste d'exports français, diminuent de -4 %** (244,7 M EUR). Les **résultats des autres biens de consommation se contractent plus fortement** : -21,6 % pour les exports de vêtements et accessoires (à 222,5 M EUR), -45 % pour la bijouterie joaillerie (109,6 M EUR), -16,5 % pour les chaussures (91 M EUR) et -34 % pour l'horlogerie (44 M EUR).

Dépendantes de la consommation des visiteurs chinois et affectées par les mesures de distance sociale, les **exportations de vins, 2^e poste d'exportations, reculent de -14,8 % à 251,5 M EUR**, Hong Kong se plaçant au 6^{ème} rang des débouchés mondiaux et **2^{ème} en Asie après le Japon** et celles de **spiritueux de -71 % à 17,8 M EUR**. Pour mémoire Hong Kong applique une taxe de 100 % ad valorem sur les spiritueux importés ce qui pénalise la consommation.

Dans le secteur alimentaire, les ventes de **produits laitiers et fromages progressent** (+3,6 % à 20,6 M EUR) ainsi que celles de **viandes de boucherie** (+14,7 % à 17 M EUR). Celles de viandes de volaille reculent en revanche de -22 % à 19 M EUR. Les **exportations de composants électroniques progressent de +26 %, à 130,6 M EUR**.

Macao

Les revenus des 10 premiers mois 2020 ont chuté de 81,4 % à 5,7 Mds USD et de 72,5 % en septembre, en glissement annuel. Ils se sont améliorés toutefois par rapport au mois d'août (+229 %) avec l'assouplissement progressif des mesures de restriction des voyages entre la Chine et Macao et la reprise des délivrances de visas individuels (*Individual Travel Scheme*) et de groupe. Si la quarantaine a été supprimée fin septembre pour tous les visiteurs chinois, ils doivent toutefois présenter un test Covid négatif de moins de 72 heures.

Les arrivées de visiteurs chinois à Macao pendant la Golden week en octobre (156 000 visiteurs) sont 86 % inférieurs à la Golden Week 2019 et la reprise se fait attendre.

Retour au sommaire ([ici](#))

TAIWAN

Croissance de l'économie : la croissance au T3 2020 dépasse les prévisions de la DGBAS à 3,33 %

Selon la DGBAS, [la croissance économique a atteint 3,33 % au T3 2020](#), un niveau nettement supérieur à ses dernières prévisions remontant à août 2020 (2,01 %). Il s'agit de la meilleure performance de l'économie taïwanaise au cours des neuf derniers trimestres. Elle est imputable principalement à la demande externe notamment de Chine continentale qui représente 42 % des exportations taïwanaises au cours de cette période. Les exportations de composants électroniques ont bondi de 20,39 % en g.a., et celles de produits des technologies de l'information et des communications de 20,64 % ; la contribution du commerce extérieur à la croissance s'établit à 3,2 pb. Les dépenses publiques progressent de 3,2 % et l'investissement des entreprises de 2,04 % en raison du retour des « Taishang », entreprises taïwanaises implantées en Chine, et des investissements des acteurs de l'industrie des TIC et des semi-conducteurs (programme d'investissement de 19 Md USD de TSMC). Ils contribuent ensemble à la croissance à hauteur de 0,91 pb. La consommation privée reste orientée à la baisse (-1,51 %) en raison de l'impact négatif de la pandémie (-0,78 pb) et malgré un regain d'activité dans le commerce de détail (+4,57 %) et la restauration (+0,85 %) soutenu par le succès de la campagne de bons d'achat lancée par différents ministères (bon d'achat de 2000 TWD offerts pour 1000 TWD dépensés). La DGBAS estime que la croissance pourrait atteindre 1,9 % en 2020.

Taux de change : les assureurs-vie enregistrent 6,3 Mds EUR de pertes de change au cours des neuf premiers mois 2020

Selon la commission de supervision financière (FSC), [les compagnies d'assurance-vie taïwanaises ont déclaré des pertes de change liées à l'appréciation du TWD par rapport à l'USD et du recours aux instruments financiers de couverture de risque \(hedging expenses\), d'un montant de 219,3 Mds TWD \(6,3 Mds EUR\)](#) au cours des neuf premiers mois de 2020. Depuis janvier, l'appréciation du TWD par rapport à l'USD a progressé de 3,3 % à 29,126 pour 1 USD le 30 septembre (contre 29,526 fin août). L'évolution du taux de change représente un risque important pour les assureurs-vie taïwanais dont les deux tiers du portefeuille d'investissements, qui représentent 18 000 Mds TWD (618 Mds EUR), sont placés dans des fonds étrangers principalement libellés en USD. De janvier à septembre, ils ont enregistré des pertes de 363 Mds TWD en raison de l'évaluation du taux de change sur leurs actifs en USD, soit une augmentation de 157 Mds TWD (par rapport à la période janvier-août). Face à l'appréciation du TWD, les assureurs-vie ont procédé à l'achat d'instruments financiers de couverture des risques, tels que les swaps de devises (*currency swaps*) ou les contrats à terme non livrables (*non-deliverable forwards* (NDF)). Malgré ces pertes de change et de couverture, les assureurs-vie taïwanais ont déclaré des bénéfices nets à hauteur de 476,3 Mds TWD (14 Mds EUR) sur leurs investissements à l'étranger, au cours de cette période, soit un taux de rentabilité de 2,6%, supérieur à celui de leurs investissements domestiques.

Développement de la 5G : ChungHwa Telecom (CHT) a déjà installé 3 000 antennes relais

Depuis le lancement de la 5G à Taïwan, à compter du 1^{er} juillet 2020, la compétition fait rage entre les cinq opérateurs téléphoniques. [L'opérateur public ChungHwa Telecom a ainsi annoncé avoir dépassé ses objectifs après l'installation de 3000 antennes relais sur le territoire à la fin du T3](#). Avec la sortie de l'iPhone 12 qui a entraîné une forte hausse des demandes d'abonnements, CHT vise 300 000 abonnés d'ici la fin de l'année. L'opérateur devrait investir 210 M EUR dans ses nouvelles infrastructures de réseau afin d'être en mesure de répondre aux nombreuses applications verticales



qui se développent dans l'industrie notamment dans les semi-conducteurs, l'usine intelligente, les transports, l'agriculture, la santé et le véhicules autonome. Le développement de la 5G constitue une priorité de la Présidente Tsai Ing-wen qui la considère comme un vecteur de la transformation de l'île en hub régional de l'économie numérique. Pour mémoire, les 5 opérateurs téléphoniques taiwanais avaient déboursé 138 Mds TWD (environ 4,7 Mds EUR), en janvier 2020, pour obtenir une licence 5G.

MediaTek : le bénéfice trimestriel augmente de 83 % au T3 2020

N°2 mondial de la conception des semi-conducteurs pour la 5G (40 % de part de marché dans les téléphones mobiles 5G) et l'un des rares groupes au monde à avoir développé un chip complet pour la 5G, [MediaTek annonce une augmentation de son bénéfice trimestriel de 83 % au T3 2020 et de 94 % en g.a.](#) Il s'élève à 13,37 Md TWD (près de 390 M EUR) et est principalement imputable à la forte demande de téléphones 5G (notamment ceux de Huawei Technologies) et de Chromebooks d'entrée de gamme résultant du développement du télé-enseignement et du travail à domicile. Selon son CEO, Rick TSAI, l'arrêt des ventes à Huawei Technologies à compter du 15 septembre, ne devrait pas trop impacter les ventes au T4 en raison de la forte demande mondiale de téléphones 5G équipés du Dimensity 720. Par ailleurs, MediaTek a signé de nouveaux contrats avec le Coréen LG Electronics (Dimensity 1000), et le Chinois Oppo Mobile (Dimensity 800) pour ses appareils destinés au marché européen. Le groupe taiwanais annoncera d'ici fin 2020 une nouvelle génération de son Dimensity dont la production devrait démarrer début 2021.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : S.E.R. de Pékin et Service économique de Hong Kong, Service économique de Taipei

Adresse : N°60 Tianzelu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique, district Chaoyang, 100600 PĚKIN – RPC, CP 100600

Rédigé par : Lennig Chalmel, Zilan Huang, Florent Geelhand de Merxem, Furui Ren, Kimberley Le Pape, Pascal Millard, Wei Li, Camille Paillard, Lianyi Xu, Dominique Grass, Maxime Sabourin, Odile Huang, Hugo Debroise

Revu par : David Karmouni, Antoine Moisson, Jean-Philippe Dufour, Valérie Liang-Champrenault, Alain Berder, Orhan Chiali

Responsable de publication : Jean-Marc Fenet



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
du Trésor